



RÈGLEMENT DE ZONAGE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1	TITRE ET BUT	1
1.2	TERRITOIRE ET PERSONNES TOUCHÉS PAR LE RÈGLEMENT	1
1.3	LE RÈGLEMENT ET LES LOIS	1
1.4	APPLICATION DU RÈGLEMENT	1
1.4.1	Fonctionnaire désigné	1
1.4.2	Contravention	1
1.4.3	Amendes	2
1.4.4	Recours de droit civil	2
1.4.5	Validité	2

CHAPITRE 2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

2.1	INTERPRÉTATION DU TEXTE	3
2.2	INCOMPATIBILITÉ ENTRE LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES	3
2.3	INTERPRÉTATION DES TABLEAUX ET DES CROQUIS	3
2.4	INTERPRÉTATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DES CONSTRUCTIONS ET DES USAGES	3
2.5	INTERPRÉTATION DU PLAN DE ZONAGE	3
2.5.1	Délimitation des zones	4
2.5.2	Interprétation des limites de zones	4
2.5.3	Type de zones	4
2.6	INTERPRÉTATION DE LA CLASSIFICATION DES USAGES	4
2.7	TERMINOLOGIE	4

CHAPITRE 3 CLASSIFICATION DES CONSTRUCTIONS ET DES USAGES

3.1	RÉPARTITION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN ZONES	21
3.2	CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE RÉSIDENIELLE (R)	21
3.3	CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE COMMERCIALE (Ca)	22



3.4	CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE OU UN PARC INDUSTRIEL (I)	23
3.5	CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE (P)	24
3.6	CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE AGRICOLE (A)	24
3.7	CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE AGRO-FORESTIÈRE (Ag)	26
3.8	GRILLE DE CLASSIFICATION DES USAGES PAR GROUPE	28
3.8.1	Zones résidentielles	28
3.8.2	Zones commerciales	30
3.8.3	Zones industrielles	31
3.8.4	Zones publiques et institutionnelles	32
3.8.5	Zones agricoles	33
3.8.6	Zones agroforestières	35
3.9	LES SECTEURS AGRICOLES DYNAMIQUES DANS LES ZONES AGRO-FORESTIÈRES	36
3.9.1	Délimitation et caractérisation	36
3.9.2	Usages autorisés	37
3.10	LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS	37
3.10.1	Délimitation et caractérisation	37
3.10.2	Usages autorisés	38
3.11	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS	38
3.11.1	Cessation d'un usage dérogatoire	38
3.11.2	Remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire	39
3.11.3	Agrandissement d'une construction conforme occupée par un usage dérogatoire protégé par droits acquis	39
3.11.4	Agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, occupée par un usage dérogatoire	39
3.11.5	Agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, occupée par un usage dérogatoire protégé par droits acquis	40
3.11.6	Rénovation et réparation	40
3.11.7	Modification, remplacement ou reconstruction d'une enseigne dérogatoire protégée par droits acquis	40
3.11.8	Implantation sur un terrain dérogatoire protégé par droits acquis	40
3.11.9	Reconstruction à la suite d'un sinistre d'un bâtiment d'élevage dérogatoire protégé par droits acquis	40
3.12	LES USAGES EXCLUS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION	41

CHAPITRE 4 DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES ZONES

4.1	CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES OU COMPLÉMENTAIRES	42
4.1.1	Règle générale	42
4.2	CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS DANS LES COURS AVANT	42
4.3	CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS DANS LES COURS LATÉRALES	42

4.4	CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS DANS LES COURS ARRIÈRE	43
4.5	ABRI D'AUTO D'HIVER	43
4.6	PISCINE ET ÉTANG ARTIFICIEL	43
4.7	CLÔTURE, MUR, HAIE	44
4.7.1	Marges de recul	44
4.7.2	Hauteur	44
4.7.3	Triangle de visibilité	44
4.7.4	Clôture de fil barbelé	44
4.8	MAISONS MOBILES ET VÉHICULES RÉCRÉATIFS	44
4.8.1	Dispositions applicables aux maisons mobiles	44
4.8.2	Dispositions applicables aux véhicules récréatifs	45
4.9	STATIONNEMENT	45
4.9.1	Règle générale	45
4.9.2	Dimensions des cases de stationnement et des allées	45
4.9.3	Accès aux aires de stationnement	46
4.9.4	Nombre de cases requises	46
4.10	AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	47
4.11	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE	47
4.11.1	Dispositions générales	47
4.11.2	Normes d'implantation des enseignes et des panneaux-réclames	48
4.11.2.1	Normes d'implantation des enseignes	48
4.11.2.2	Normes d'implantation des panneaux-réclames	48
4.11.3	Enseignes autorisées sans permis	48
4.11.4	Enseignes et panneaux-réclames prohibés	49
4.11.4.1	Enseignes prohibées	49
4.11.4.2	Panneaux-réclames prohibés	49
4.11.5	Entretien des enseignes et des panneaux-réclames	50
4.11.6	Dispositions applicables aux zones R et aux îlots déstructurés	50
4.11.7	Dispositions applicables aux zones Ca et P	50
4.11.8	Dispositions applicables à une zone ou à un parc industriel et aux bâtiments industriels	51
4.11.9	Dispositions applicables aux zones agricoles (A) et agroforestières (Ag)	51
4.11.10	Dispositions applicables aux enseignes mobiles	52
4.12	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES FERRAILLES ET DE MATÉRIAUX USAGÉS	52
4.12.1	Normes de localisation	52
4.12.2	Normes d'implantation	52
4.13	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	53
4.13.1	Dispositions applicables à l'entreposage à l'extérieur d'un parc ou d'une zone industrielle	53
4.13.2	Dispositions applicables à l'entreposage à l'intérieur d'un parc ou d'une zone industrielle	53
4.14	DISPOSITIONS APPLICABLES À UN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	53
4.14.1	Normes de localisation et d'implantation	53
4.14.2	Site d'enfouissement désaffecté	53

4.15	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SITES D'EXTRACTION	54
4.15.1	Normes de localisation	54
4.15.2	Normes d'implantation	55
4.16	DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'ACCÈS À UNE ROUTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS	55
4.17	DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS	55
4.17.1	Conservation de l'aspect naturel des terrains	55
4.17.2	Aménagement des aires libres	55
4.17.3	Plantation interdite	56
4.18	ARCHITECTURE ET MATÉRIAUX DES CONSTRUCTIONS	56
4.18.1	Constructions prohibées	56
4.18.2	Revêtement extérieur	56
4.18.3	Matériaux prohibés	57
4.18.3.1	Matériaux prohibés pour la toiture	57
4.18.3.2	Matériaux prohibés pour les murs extérieurs	57

CHAPITRE 5 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX OUVRAGES DE CAPTAGE D'EAU POTABLE SOUTERRAINE

5.1	LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION	58
5.1.1	Périmètre de protection immédiate	58
5.1.2	Périmètre de protection rapprochée	58
5.1.3	Périmètre de protection éloignée	58
5.2	DISTANCES MINIMALES PRESCRITES, DE FAÇON RÉCIPROQUE, POUR CERTAINS USAGES ET ACTIVITÉS PAR RAPPORT À UNE PRISE D'EAU POTABLE ALIMENTANT UN RÉSEAU PUBLIC OU PRIVÉ	59
5.3	DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE SOUTERRAINE	59

CHAPITRE 6 NORMES D'IMPLANTATION

6.1	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES RÉSIDENTIELLES (R) ET AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS	60
6.1.1	Dispositions particulières applicables à la marge de recul avant	60
6.1.2	Dispositions applicables à l'aménagement de logement dans les sous-sols	61
6.2	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MAISONS MOBILES	61
6.3	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES COMMERCIALES (Ca)	61
6.3.1	Dispositions applicables aux stations-service	61
6.3.2	Dispositions applicables à un logement dans un commerce d'une zone commerciale Ca	62
6.4	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES ET AU PARC INDUSTRIELS	62
6.4.1	Normes d'implantation à l'intérieur d'un parc ou d'une zone industrielle	62
6.4.2	Normes d'implantation à l'extérieur d'un parc ou d'une zone industrielle	63
6.4.3	Normes d'aménagement des terrains industriels	63

6.5	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES (P)	63
6.6	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AGRICOLES (A) ET AGROFORESTIÈRES (Ag)	64

CHAPITRE 7 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MILIEUX NATURELS

7.1	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RIVES ET AU LITTORAL	65
7.1.1	Dispositions applicables aux rives	65
7.1.2	Dispositions applicables au littoral	67
7.2	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MILIEUX HUMIDES (MARAIS ET MARÉCAGES) ET AUX TOURBIÈRES	68
7.3	DISPOSITIONS APPLICABLES AU CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT	68
7.3.1	Travaux autorisés sans certificat d'autorisation	68
7.3.2	Travaux nécessitant un certificat d'autorisation	69
7.3.3	Travaux nécessitant un certificat d'autorisation obligatoirement accompagné d'un plan de gestion, d'un plan d'aménagement forestier ou d'une prescription sylvicole, préparé par un ingénieur forestier	70
7.4	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES DE PENTE DE 30% ET PLUS	71

CHAPITRE 8 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DISTANCES SÉPARATRICES DANS LES PRATIQUES AGRICOLES

8.1	DISTANCES SÉPARATRICES APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS DE PRODUCTION ANIMALE	72
8.1.1	Constructions et équipements protégés	72
8.1.2	Les distances séparatrices	72
8.2	RECONSTRUCTION À LA SUITE D'UN SINISTRE D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DES DROITS ACQUIS	73
8.3	DROIT AU DÉVELOPPEMENT À CERTAINES EXPLOITATIONS AGRICOLES EXISTANTES	73
8.4	DISTANCES SÉPARATRICES APPLICABLES AUX LIEUX D'ENTREPOSAGE DES ENGRAIS DE FERME SITUÉS À PLUS DE 150 MÈTRES D'UN ÉTABLISSEMENT DE PRODUCTION ANIMALE	74
8.5	DISTANCES SÉPARATRICES APPLICABLES À L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS DE FERME	75
8.6	DISTANCES SÉPARATRICES APPLICABLES EN PRÉSENCE DE VENTS DOMINANTS D'ÉTÉ	75

ANNEXE A	NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES (PARAMÈTRE A)	76
ANNEXE B	DISTANCES DE BASE (PARAMÈTRE B)	77
ANNEXE C	COEFFICIENT D'ODEUR PAR GROUPE OU CATÉGORIE D'ANIMAUX (PARAMÈTRE C)	82
ANNEXE D	TYPE DE FUMIER (PARAMÈTRE D)	83
ANNEXE E	TYPE DE PROJET (PARAMÈTRE E)	84
ANNEXE F	FACTEUR D'ATTÉNUATION (PARAMÈTRE F)	85
ANNEXE G	FACTEUR D'USAGE (PARAMÈTRE G)	85
ANNEXE H	NORMES DE LOCALISATION POUR UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE OU UN ENSEMBLE D'INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE AU REGARD D'UNE MAISON D'HABITATION, D'UN IMMEUBLE PROTÉGÉ OU D'UN PÉRIMÈTRE URBANISATION EXPOSÉS AUX VENTS DOMINANTS D'ÉTÉ	86

CHAPITRE 9 DISPOSITIONS FINALES

9.1	DATE D'ADOPTION	87
9.2	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	87
9.3	ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS	87
9.4	AUTORISATION DE SIGNATURES	87

CARTE DE ZONAGE

En pochette

